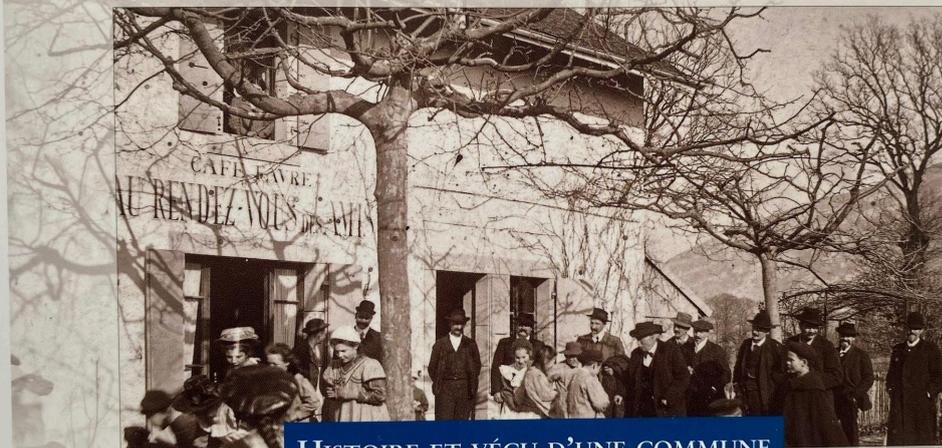




COMPESIÈRES • LANDECY • CHARROT BARDONNEX • CROIX-DE-ROZON



HISTOIRE ET VÉCU D'UNE COMMUNE

Eric Golay • Dominique Zumkeller

Slatkine

Histoire d'un vécu communal

Eric Golay Dominique Zumkeller
Édition Slatkine 2007

P 119 à 127

GENÈVE ET LES CATHOLIQUES AU XIX^e SIÈCLE

Depuis la réforme au début du xvii^e siècle, Genève et son territoire étaient exclusivement protestants. Avec la réunion forcée de Genève à la France en 1798, Genève devient la préfecture d'un département en majorité catholique allant de Gex à Chamonix et d'Evian à Frangy. La cité demeure en grande majorité protestante, mais elle doit accepter en son sein les catholiques et admettre, pour la première fois depuis la Réforme, la présence d'un curé dans la cité - ce sera le combatif curé Vuarin, né à Collonges-sous-Salève, non loin de la Croix-de-Rozon.

Avec la chute de Napoléon, le rattachement de Genève à la Suisse suppose le désenclavement de son territoire. Aux termes des traités, les territoires catholiques cédés par la Maison de Savoie et la France entre 1815 et 1816 - dont la commune de Compesières - restent soumis à l'Eglise de Rome. En ville, l'élément catholique va croître par l'immigration, jusqu'à ce que, vers 1860, il se trouve majoritaire dans le canton. Une génération après la révolution de 1846, sous l'influence du Kulturkampf venu d'Allemagne, les radicaux d'Antoine Carteret veulent plier le catholicisme aux règles de la démocratie et le

soumettre au contrôle de leur Etat. Un épisode saillant de ce conflit se déroule à Compesières.

LE BAPTÊME À LA BAÏONNETTE

L'affaire est assez simple. Un postier genevois nommé Maurice, ressortissant de Plan-les-Ouates et propriétaire d'une maison à Arare, mais demeurant en ville, veut faire baptiser son fils dans l'église de Compesières, sa paroisse d'origine. Or ce postier n'est pas un catholique ordinaire. Il a adhéré au nouveau culte catholique national créé deux ans plus tôt par l'Etat radical genevois et seul reconnu par lui. Ce culte qui aurait dû rallier la grande majorité des catholiques et de leurs prêtres a peu de succès en ville de Genève. Dans les campagnes catholiques du canton, on reste inconditionnellement fidèle à Rome, et aucun prêtre genevois n'accepte de prêter le serment requis par l'Etat.

Dans ce contexte, l'initiative du postier relève de la provocation. « Il aurait pu faire baptiser son enfant à Carouge, paroisse où officiait le curé national, ou, mieux, à Saint-Germain, église dévolue au culte national et située près de chez lui », fait-on remarquer à juste titre. Les conseils municipaux de Bardonnex et de Plan-les-Ouates, communes propriétaires de l'église de Compesières, refusent à l'unanimité de prêter l'église pour l'occasion. Le Conseil d'Etat passe outre. C'est alors, dans les divers villages et hameaux de la paroisse, une mobilisation sans précédent. Des notables catholiques, les frères Chaulmontet, originaires de Plan-les-Ouates mais domiciliés à Carouge, dont l'un est avocat et l'autre homme d'affaires à Genève, structurent la résistance. Les deux maires, Jules de Montfalcon à Plan-les-Ouates et Charles Delétraz à Bardonnex, se solidarisent pleinement avec leurs administrés.

PREMIÈRE TENTATIVE LE 20 JANVIER 1875

Le 20 janvier 1875, jour prévu pour le baptême, trois voitures partent de Carouge pour se rendre à Compesières par Saconnex-d'Arve. L'une d'elles abrite le postier Maurice, sa femme, l'enfant, le parrain - un membre du Conseil supérieur des catholiques libéraux de Carouge nommé Bousser - et le curé national Marchal.

De leur côté, six brigadiers, sous-brigadiers et agents de sûreté sont envoyés sur les lieux ; ils entendent sonner la cloche d'alarme à l'école de Compesières, située dans l'aile sud du château, et voient « accourir de tous côtés les habitants qui étaient à leurs travaux ». Devant l'église, ils trouvent « un groupe de près de 300 individus, composé d'hommes, de femmes, aussi d'enfants. armés de bâtons, de pierres, de sable, poivre, etc. » Sur les marches de l'église se tiennent les maires et adjoints des deux communes en représentation officielle et les frères Chaulmontet. Un quart d'heure plus tard arrive la voiture conduisant le postier Maurice et son enfant pour le baptême. Leur venue fut acclamée par des cris de « A bas l'apostat! A bas les voyous ! » La voiture fait halte devant l'église; Maurice en descend le premier, demande au maire du Plan-les-Ouates l'autorisation d'entrer à l'église pour le baptême et reçoit un refus catégorique. Maurice insiste, rappelle sans succès ses qualités, amorce un repli.

Chaulmontet, un jeune homme bien mis, s'approche de la voiture, désigne le curé national Marchal, s'écrie : « Voilà la charogne ! et, se retournant vers la foule, Vous savez ce que vous avez à faire ! » A ce moment, la foule cerne la voiture qui est arrosée de pierres. « Je l'ai vu qui semblait commander la bagarre et je l'ai entendu très distinctement crier < A mort ! > et < A l'eau ! >, dit le cocher.

Bousser est terrassé et frappé. Marchal et le père de l'enfant Maurice sont légèrement blessés. Le cocher essuie des coups. La voiture est endommagée, cinq vitres sont brisées et la caisse enfoncée. Parmi les agresseurs, on trouve les noms de Babel, Chaffard, Dubois, Delétraz, Blondin. Les maires et adjoints, demeurés impassibles devant le tumulte, contribuent à dégager la voiture, qui est « accompagnée par une grêle de pierres à sa sortie du village ». « Les femmes nous firent le poing en nous disant :

« Voleurs d'église, assassins, vous venez pour voler notre église, mais vous n'y arriverez jamais ! », rapportent des curieux venus de l'extérieur.

Les femmes paraissent avoir été les plus furieuses devant cette tentative de viol de leur église. Ce sont principalement deux filles, Joséphine Blanc et Marie Chatillon, qui brisent les glaces de la voiture et lancent du poivre à l'intérieur ; des femmes de 40, 45, 50 ans du nom de Blanc, Pugin, Lachenal née Charrot, Jaccoud, Tranchant, lancent du poivre ou des pierres, excitant de la voix les enfants. Toutes se vantent ensuite de leur exploit, l'une montrant glorieusement ses poignets ensanglantés, l'autre disant, exaltée, en rentrant chez elle : « C'est nous qui les avons arrangés », une troisième se flattant d'avoir insulté le curé Marchal. Les hommes affirment être venus pour contenir la fureur des femmes.

François Chaulmontet est condamné à quarante-huit heures de prison, Charles Delétraz à trois jours, les autres sont acquittés. Aucune femme n'est condamnée.

Les maires des deux communes sont destitués.

Au vu des rapports médicaux, personne n'a été sérieusement blessé dans l'aventure. La plus atteinte est cette femme qui a, la première, défoncé les glaces de ses mains nues.

La presse genevoise se fait l'écho des passions.

Le Courrier, organe du parti catholique romain, accuse les protestants de se servir de l'Etat pour réaliser leurs desseins - ce qui ne paraît pas exact. Plus équilibré, le Journal de Genève représente le parti du droit. Il fustige les manifestants de Compesières, mais critique tout autant les abus de pouvoir du gouvernement radical d'Antoine Carteret et de ses législateurs contre les catholiques romains.

SECOND ÉPISODE, LES BAÏONNETTES

Le dimanche suivant, aux abords de la place Neuve, trois compagnies, soit 360 hommes, se rassemblent sous le regard des curieux au Bâtiment électoral, à l'emplacement de l'actuelle Uni Dufour. Une proclamation, très favorablement accueillie par le public, est lue par le conseiller d'Etat Vautier: « Vous rentrerez dans vos demeures avec la satisfaction d'avoir fait respecter nos institutions libérales [et sauvé] l'honneur national si inconsidérément compromis. »

La tâche est de taille et digne d'un siècle de progrès : il s'agit d'accompagner le nouveau-né Maurice et de permettre son baptême à Compesières après avoir forcé les portes de l'église, lui ouvrant la voie à une confession qui nie l'infaillibilité pontificale, autorise le mariage des prêtres par ailleurs démocratiquement élus et soumis à l'Etat, dit les offices en langue vulgaire et non en latin.

Le lendemain, après une nuit très courte, la troupe se rassemble à 5 heures et demie.

Quatre-vingts gendarmes se joignent aux soldats. Dès 6 heures, les tramways hippomobiles, toutes les cinq minutes, font la navette entre la place Neuve et Carouge. C'est ensuite la marche sous une pluie battante et sur des routes en piteux état. A 7 heures, les soldats font halte au Plan-les-Ouates et, un peu plus tard, ils atteignent l'église de Compesières par Saconnex-d'Arve. Une banderole sur laquelle est inscrit : La force prime le droit est arrachée. A une certaine distance, dans les champs, tenu en respect par un petit

détachement de soldats, se tient un attroupement hostile d'hommes et surtout de femmes qui entonnent la Marseillaise et profèrent des injures. Dès 9 heures, une cinquantaine d'invités munis de cartes passent le cordon. Enfin, à 10 heures, arrivent, sous escorte, les trois voitures du baptême, suivies par une foule énorme composée de supporters du gouvernement venus de la ville - ouvriers et artisans qui prenaient volontiers congé le lundi. Le serrurier officiel trouve la porte de l'église barricadée de l'intérieur et ne parvient pas à l'ouvrir. Des soldats du génie opèrent alors une brèche à un emplacement vulnérable du mur et s'emploient à déblayer les bancs entassés dans la nef.

Sous la protection des baïonnettes, le curé national peut procéder au baptême. Il trouve un autel dépouillé de tous ses ornements. Quand on veut la sonner, la cloche de l'église reste muette : le battant a été enlevé. A l'issue de la cérémonie, les voitures repartent sous les acclamations de la foule citadine qui crie « à bas les calotins, mort aux ultramontains » et sous les huées des femmes stationnées dans les champs aux abords du hameau de Chez Charrot. Quelques citoyens qui tentent naïvement d'obtenir des rafraîchissements dans un petit cabaret de Compesières (ou est-ce plutôt Chez Charrot ?) sont froidement reçus par la maîtresse du logis : « Il n'y a rien ici pour vous, et j'aimerais mieux vous empoisonner que vous donner à boire. » La fanfare sonne ensuite le rappel, les troupes se rassemblent dans le calme et rentrent dans l'ordre à Genève, où elles sont licenciées après avoir rendu capotes et munitions.

Quelques jours plus tard, Le Petit Genevois, nouvelle feuille radicale, exulte: « Ne sommes-nous pas tous les soldats de cette grande armée libérale qui a juré de délivrer le sol national de la domination romaine, et de chasser loin de ses frontières l'éternel ennemi des lumières et du progrès ? (...) devant de tels adversaires, ne sommes-nous pas en cas de légitime défense ? Quand ils invoquent le droit, l'histoire ne se dresse-t-elle pas devant eux pour leur jeter à la face les sanglantes horreurs du Moyen-âge, la croisade des Albigeois, la Saint Barthélemy, les guerres de religion avec leurs dragonnades et l'inquisition avec ses autodafés ? Et de nos jours, ne les rencontre-t-on pas partout, avec toutes les armes que proscrivent la morale et la civilisation ? »

1878 : CONFISCATION DE L'ÉGLISE

Le 6 juillet 1878, la signature de 32 citoyens de la paroisse suffit pour que le Conseil d'Etat attribue définitivement l'église de Compesières au culte catholique national, frustrant les quelque 1 500 habitants des deux communes de leur lieu de culte traditionnel.

Il n'y a pas, comme en 1875, d'incident. Suivant l'avis de leur maire Pierre Revillod, les habitants se bornent désormais à de la résistance passive. Quelques élus sont à nouveau destitués pour avoir refusé de remettre les clefs de l'église aux autorités. Quant à l'Eglise romaine, elle trouve sans peine des fonds chez les fidèles pour payer les prêtres et financer les offices, tout d'abord célébrés dans des maisons privées.

La famille de l'évêque Mermillod, qui demeure à Bardonnex, offre le terrain pour la construction d'une chapelle, non loin de l'église. « Ce fut toujours l'honneur des catholiques de ne point reculer devant les sacrifices, lorsqu'il s'agit de bâtir des églises et de former des prêtres pour le service de Dieu et des âmes », écrivait l'évêque, en 1868, aux curés des paroisses genevoises. « La lutte s'engage entre la foi et l'anti-christianisme; celui-ci veut absolument s'emparer de l'enfance, réduire le mariage à une formalité civile, soustraire à l'action religieuse tous les éléments constitutifs de la vie de famille et de la vie sociale, et par là, il espère tout organiser en dehors de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Début janvier 1879, quand le Conseil supérieur de la nouvelle Église catholique d'Etat veut organiser démocratiquement le nouveau culte, il est totalement ignoré par la Commune, qui s'estime dépossédée d'une église qui lui appartient, et par les habitants de la paroisse. Le sacristain national, détenteur des clés, est considéré par la mairie, qui dépose plainte, comme un intrus. Après de fortes chutes de neige, les rares fidèles du culte national venus de Plan-les-Ouates qui veulent se rendre au service religieux à Compesières ont de la neige jusqu'aux genoux : la mairie n'a pas déblayé les chemins conduisant à l'église.

1893: RESTITUTION DE L'ÉGLISE

Entre-temps, le gouvernement d'Antoine Carteret peut mesurer l'échec de sa politique religieuse. Il comptait attirer les curés genevois dans le giron de l'Etat en leur promettant double salaire, les curés sont restés fidèles à Rome et il a dû recruter en France des curés en rupture pour conduire à grands frais le nouveau culte.

L'immense majorité des fidèles n'a pas suivi non plus. Le culte national se retrouve avec des églises confisquées presque toutes vides, des curés démoralisés et de gros frais que l'Etat doit éponger, tandis que le culte romain, qui ne reçoit plus un sou public, continue sans heurts dans des locaux improvisés grâce au soutien des paroissiens.

Si l'Etat n'est pas parvenu à diminuer la ferveur des fidèles ni à démanteler l'Eglise de Rome, du moins a-t-il réussi (mais cela ne concerne pas Compesières) à démanteler le réseau de charité catholique en fermant et confisquant dans tout le canton hôpitaux, maisons des congrégations, écoles et foyers de vieillards catholiques et en expulsant les petites sœurs des pauvres qui n'étaient pas suisses.

Bientôt, le vicaire général de Genève souligne le changement dans la disposition des esprits et suggère aux curés d'intervenir pour la restitution des églises.

Pour Compesières, il presse une réunion des Conseils municipaux. On est en avril 1892. La même année, les communes de Bardonnex et de Plan-les-Ouates votent la restitution de l'église aux catholiques romains et l'Etat accepte : aucun culte national n'y a été célébré depuis sa confiscation, les élections des cadres de cette église catholique de substitution n'ont jamais eu lieu.

Le matin du 24 décembre 1893, après quinze années de spoliation, les fidèles de la paroisse reprennent possession de leur église. Dans l'église, décorée à la hâte les jours précédents par les paroissiens, l'abbé Carry, qui avait naguère officié à Compesières, prononce à cette occasion l'allocution d'une rentrée pacifique: « Il y a 40 ans, lorsque nos villages s'organisèrent en deux communes distinctes, il y a deux choses que nos pères n'ont pas voulu partager, c'était l'église et le cimetière : la maison où l'on trouve Dieu et le champ du repos où l'on vient dormir le dernier sommeil. » La chapelle est désaffectée. En l'absence de salle communale, elle servira pendant près d'un siècle de lieu de réunion, de salle des fêtes, de salle de concert et de spectacle, notamment pour les Noëls scolaires, et reprendra occasionnellement sa fonction religieuse lors des restaurations de l'église. Le culte romain reprend peu à peu ses droits. En 1897, on construit une salle des catéchismes, en plots, dans la cour de Compesières. Le local existe toujours.

1907: SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

La loi cantonale de 1907, en séparant les églises de l'Etat, clarifie la situation et offre définitivement des garanties au culte romain. A Compesières, elle ouvre la voie à un règlement entre les communes et l'Eglise pour la répartition de leurs biens matériels. Du côté ecclésiastique, ce n'est ni l'Eglise en tant que telle, ni la paroisse qui négocie, mais une

Société catholique romaine de Saint-Sylvestre qui existe encore aujourd'hui. Le 8 juillet 1916, dans un accord notarié, les communes de Bardonnex et de Plan-les-Ouates cèdent à la Société l'église et son mobilier, le jardin de la cure et son poulailler, la salle des catéchismes.

Les curés et vicaires desservants de la paroisse obtiennent à perpétuité la jouissance du vaste appartement qui occupe le premier étage du château. La Société doit entretenir l'horloge, faire sonner l'heure matin, midi et soir et faire retentir les cloches de l'église dans tous les cas de fêtes nationales, d'incendie ou de calamité publique. On précise divers droits de passage, diverses interdictions de construire. Les biens cédés doivent impérativement être affectés à l'exercice du culte catholique romain et à l'usage de ses prêtres.

(NB: Ce droit a fait l'objet d'un échange entre la commune et la paroisse dans les années 2010, ce qui a permis à la Mairie de s'installer dans les locaux de la cure. Plus récemment, c'est le droit de superficie signé lors de la construction de la salle communale de Bardonnex à l'emplacement de la chapelle qui a fait l'objet d'un échange contre la salle Saint-Sylvestre actuelle).

Extrait de "Histoire d'un vécu communal", Eric Golay Dominique Zumkeller, Édition Slatkine 2007